

DÉCLARATION RELATIVE AU PRELEVEMENT SUR LES JEUX DE HASARD

(Art. LP.339-1 à LP.339-7 du code des impôts)

Période de déclaration

Mois :

Année :

Recette des Impôts

IDENTIFICATION DU DECLARANT

NOM, Prénoms : Numéro TAHITI

--	--	--	--	--	--

(ou dénomination sociale)

Téléphone : Mail :

Adresse géographique :

Boîte postale : Code postal : Commune :

PAIEMENT	TOTAL A PAYER
Rompus + prélèvement : Cases A + B (cf. page suivante)	

Mode de paiement (cocher la case correspondante)	DATE et SIGNATURE
☐ Chèque libellé à l'ordre du Trésor Public ☐ Virement bancaire au bénéfice de la Recette des impôts <i>Préciser le N° TAHITI, la nature de la taxe, le montant payé et la période concernée sans omettre de déposer ou poster votre déclaration</i> ☐ Pour les virements effectués à partir de la Polynésie française – IEOM : 45189 00003 61110000000 45 ☐ Pour les virements effectués à partir de la métropole ou de l'étranger - IEOM Iban : FR76451890000361110000000045	Date : ____ / ____ / ____ Signature

CADRE RESERVE A LA CORRESPONDANCE

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION		
Références comptables :	N° déclaration :	Date de réception :
Date :		
N° :		
Montant : F CFP		



La DICP traite vos données personnelles afin de gérer et encaisser l'impôt et dans le cadre des différentes missions de la DICP (réclamations, contrôle fiscal, assistance administrative, etc.).
 Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et les finalités ultérieures liées aux missions de la DICP, consultez la Notice d'information contribuable (disponible sur le site internet – QR code ci-contre – et à l'accueil de la DICP).

Calcul du prélèvement sur les jeux de hasard (art. LP.339-3 et LP. 339-4 du code des impôts)					
Type de jeu	Mises encaissées	Taux de retour aux joueurs (TRJ) ¹	Rompus (Art. LP.339-4) <i>(lorsqu'ils existent, indiquer leur montant)</i>	Montant du prélèvement	
Jeux de grattage <i>(art. LP.339-3 du code des impôts)</i>					
Jeux de tirage soumis au prélèvement de l'Etat <i>(art. LP.339-4 du code des impôts)</i>					
Jeux de tirage autres que ceux soumis au prélèvement de l'Etat <i>(art. LP.339-4 du code des impôts)</i>					
TOTAL			A		B

¹ En cas de modification du TRJ d'un jeu en application de la législation métropolitaine, indiquer les références du texte, au recto, dans le cadre réservé à la correspondance.